

Document PDF et Word par courriel à:
vernehmlassungSBRE@sem.admin.ch

Réf. : 21_COU_5474

Lausanne, le 8 juillet 2021

Modification de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration : test de dépistage du COVID-19 en cas de renvoi ou d'expulsion

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Etat vous remercie de l'avoir invité à se prononcer dans le cadre de la consultation citée en marge.

En premier lieu, il prend acte du constat selon lequel un nombre croissant de personnes tenues de quitter la Suisse refuse de se soumettre au test de dépistage du COVID-19 afin d'empêcher l'exécution de leur renvoi ou de leur expulsion à destination de leur Etat de provenance ou d'un Etat Dublin responsable.

A cet égard, le Gouvernement comprend la volonté des autorités fédérales d'entreprendre dans les meilleurs délais les mesures nécessaires, en vue de remédier au plus vite à cette situation.

Il tient toutefois à exprimer son opposition de principe à la solution proposée ainsi qu'à la mise en œuvre pratique de la modification telle que proposée à l'article 72 de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). Le rapport explicatif mentionne en effet – à juste titre - que les tests PCR actuellement exigés par les autorités des Etats de destination concernés doivent être considérés comme dangereux pour la santé des personnes sous décision de renvoi ou d'expulsion lorsqu'ils sont réalisés sous la contrainte.

Le Conseil d'Etat demande donc à la Confédération de renoncer à ce que des tests par prélèvement nasal soient réalisés en l'absence de consentement des personnes concernées, du moins jusqu'à ce que des tests puissent être effectués de manière fiable et nettement moins invasive que celle consistant à introduire un écouvillon dans la cavité nasale, ce qui n'apparaît pas comme improbable dans un avenir plus ou moins proche.

En vous remerciant de l'attention portée à ses déterminations, le Conseil d'Etat vaudois vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ses sentiments respectueux.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copies

- OAE
- SG-DEIS